



CONSEIL COMMUNAL  
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 27 octobre 2020

Présidence : M. Manuel Hayoz

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° 02-2020, du 28 septembre 2020 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021,
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'ADOPTER l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté.
2. D'AUTORISER la Municipalité à le soumettre au Conseil d'État pour approbation.

Ainsi délibéré et admis à main levée, à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire, une abstention.

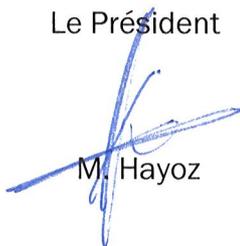
\*\*\*\*\*

Noville, le 27 octobre 2021

Extrait conforme :

L'attestent :

Le Président

  
M. Hayoz



La Secrétaire :

  
E. Bernard